

## **ARAS – Association Régionale pour l'Action Sociale du District de Nyon**

### **PREAVIS No 12-19**

Comptes 2018 – Rapport de la commission de gestion

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du Préavis n° 12/2019 relatif aux comptes 2018 de l'ARAS.

La commission de gestion (CoGest) composée de :

Mmes	Alice Durnat Levi	Municipale de Prangins, excusée
	Céline Etoupe	Municipale de St-George
	Monya Jaccard	Municipale de Burtigny, rapportrice
MM.	Vincent Hacker	Municipal de Nyon, excusé
	Philippe Menoud	Municipal de Coinsins

s'est réunie le 14 mai 2019 dans les bureaux de l'ARAS.

### **Remerciements**

La commission remercie vivement M. Antoine Steiner, Directeur de l'ARAS et Madame Stéphanie Schmutz, Présidente du Comité de direction pour leur accueil, leur disponibilité ainsi que pour la qualité des informations et des réponses fournies lors de cette séance.

### **Préambule**

Pour rappel et comme précisé dans le préavis :

Les différents secteurs de l'ARAS, respectivement les différents centres de charges, disposent d'un mode de financement propre :

- **compte 710** (frais de fonctionnement du Centre Social Régional – CSR), subventionné par le Service de Prévoyance et d'Aides Sociales (SPAS)
- **comptes 711** (autorités et administration de l'ARAS) **et 712** (subventions régionales), financés par les Communes de l'ARAS, soit les 47 Communes du district.
- **compte 720** (frais de fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales – AAS), financé par les Communes de l'ARAS, le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) et la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS (CCA VS)

## **Délibérations**

**Ci-après, un descriptif succinct des comptes qui ont été passés en revue, des commentaires détaillés figurent dans la présentation des comptes du préavis 12-19.**

### **Compte 710**

#### **Frais de fonctionnement du Centre Social Régional (CSR)**

Les frais de fonctionnement sont toujours calculés sur le nombre de dossiers traités, soit 829 dossiers mensuels actifs en moyenne. Une forme de stabilisation est constatée par rapport à l'exercice précédent (817).

Le SPAS, comme en 2017, n'a pas versé la subvention du 4<sup>ème</sup> trimestre, afin de ne pas présenter un excédent de recettes trop élevé.

Le résultat général est bénéficiaire de CHF 74'999.71 et est imputé aux « Fonds d'égalisation du résultat et réserve général SPAS » selon une directive cantonale ad hoc.

#### **Comptes 710.3011.00, 710.3030.00, 710.3040.00, 710.3050.00, 710.3080.00 et 710.4361.00**

Il faut relever que l'année 2018 a été particulièrement complexe en matière de ressources humaines. En raison de diverses mutations et absences maladie, du personnel supplémentaire ou intérimaire a dû être engagé. L'assurance perte de gain versée à l'employeur en cas de maladie a été utilisée pour financer les postes précités. Vu l'imprévisibilité de la durée des absences et des montants perçus par l'assurance, l'exercice a été bien maîtrisé pour se conclure avec un léger excédent de recettes.

#### **Compte 710.3111.01**

Les projets de développement informatique non pas été réalisés au vu de la complexité au niveau RH

### **Compte 711**

#### **Autorités et Administration de l'ARAS**

L'excédent de recette est de CHF 56'775.76. La somme de CHF 54'768.45 (99'579, population 31.12.2017, x CHF 0.55) sera restitué aux communes et le solde de CHF 2'007.31 sera viré au Fonds de Réserve de l'ARAS.

### **Compte 712**

#### **Subventions régionales versées par l'ARAS**

L'excédent de recette est de CHF 29'052.75. La somme de CHF 24'894.75 (99'579, population 31.12.2017, x CHF 0.25) sera restitué aux communes et le solde de CHF 4'158.00 sera viré au Fonds de Réserve de l'ARAS.

ProJet et Caritas – Epicerie n'ont pas utilisé leur subvention budgétée. Il n'y a également pas eu de participation diverse.

## Compte 720

### Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales (AAS)

L'exercice 2018 présente un excédent de recette de CHF 266'380.62. La somme de CHF 263'884.35 (99'579, population 31.12.2017, x CHF 2.65) sera restitué aux communes et le solde de CHF 2'496.27 sera viré au Fonds de Réserve de l'ARAS.

Différence due principalement à la difficulté qu'il y a eu à engager un responsable d'unité AAS. En effet, ce n'est qu'au terme de la 3<sup>ème</sup> démarche de mise au concours qu'un engagement a été effectué pour un début d'activité en 2019. Dès lors le budget prévu n'a pas été engagé.

## Conclusion

C'est avec satisfaction que la commission relève la bonne maîtrise des charges. Elle prend également connaissance du rapport de la fiduciaire Heller à Nyon et se rallie à ses conclusions en considérant les comptes comme exacts et justifiés. Au vu de ce qui précède, elle vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir :

- ↳ accepter les comptes 2018 de l'ARAS du district de Nyon et notamment pour :
  - le compte 710 – frais de fonctionnement du CSR :
    - de prendre note de l'attribution de l'excédent de recettes de CHF 74'999.71 aux « Fonds d'égalisation du résultat et réserve général SPAS », conformément à la directive cantonale en la matière
  - le compte 711 – Autorités et Administration de l'ARAS :
    - de restituer aux communes l'excédent de recettes de CHF 54'768.45, par déduction sur le solde dû par les communes de la participation aux charges 2019, soit CHF 0,55/habitant
    - d'attribuer le solde de CHF 2'007.31 au Fonds de Réserve de l'Association.
  - le compte 712 – Subventions régionales versées par l'ARAS :
    - de restituer aux communes l'excédent de recettes de CHF 24'894.75, par déduction sur le solde dû par les communes de la participation aux charges 2019, soit CHF 0,25/habitant
    - d'attribuer le solde de CHF 4'158.00 au Fonds de Réserve de l'Association.

- le compte 720 – frais de fonctionnement des AAS :
  - de restituer aux communes l'excédent de recettes de CHF 263'884.35, par déduction sur le solde dû par les communes de la participation aux charges 2019, soit CHF 2.65/habitant
  - d'attribuer le solde de CHF 2'496.27 au Fonds de Réserve de l'ARAS.

↳ de donner décharge à la Commission de gestion pour l'année 2018

↳ de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion de l'année 2018

Pour la commission :

Alice Durnat Levi Municipale de Prangins

*Alice Durnat Levi*

Céline Etoupe Municipale de St-George

*Céline Etoupe*

Monya Jaccard Municipale de Burtigny

*Monya Jaccard*

Vincent Hacker Municipal de Nyon

*Vincent Hacker*

Philippe Menoud Municipal de Coinsins

*PP Menoud*

Nyon, le 22 mai 2019